

La lettre de l'Etat dans l'ALLIER

JUIN 2019-N°28

Édito

Les craintes qui sont les nôtres depuis les épisodes de sécheresse 2018 se confirment en ce début d'été. Les réserves d'eau ne se sont pas remplies, ni cet hiver, ni au printemps.

Ainsi, un arrêté sécheresse a été pris le 14 juin. J'en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun pour économiser l'eau dans les activités professionnelles et personnelles du quotidien.

En parallèle à ces restrictions, les services de l'Etat, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les exploitants agricoles, travaillent pour permettre la concrétisation de projets de retenues collinaires, qui permettrait d'assurer la ressource en eau pour les exploitants s'engageant dans cette démarche et qui pourront bénéficier d'aides financières.

Autre actualité importante en cette première quinzaine de juin : la ministre des transports a annoncé le nom du concessionnaire pour la mise en 2x2 voies de la route centre Europe Atlantique (RCEA).

Je vous souhaite une bonne lecture.

Marie-Françoise Lecaillon
Préfète de l'Allier



À la une

L'ÉTÉ À PEINE DÉBUTÉ, LES NIVEAUX D'EAU SONT DÉJÀ PRÉOCCUPANTS DANS LE DÉPARTEMENT

UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT LIMITATION PROVISOIRE DE CERTAINS USAGES DE L'EAU SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER A ÉTÉ PRIS LE 14 JUIN DERNIER, SUITE À UNE CONSULTATION DU COMITÉ SÉCHERESSE.

Le niveau des nappes était déjà, début mai, significativement inférieur à la normale. Le déficit marqué de précipitations pendant la période de recharge habituelle des nappes, d'octobre à mars, explique cette situation.

Du 1^{er} janvier à début mai, le déficit pluviométrique par rapport à la normale varie entre 20 et 80% selon les secteurs du département. La Limagne et le sud-ouest du département ont été les moins arrosés.

Le débit des rivières est aussi inférieur à la normale et les sols particulièrement secs. À la suite de ces constatations, la direction départementale des territoires a activé son dispositif de suivi hydrologique, qui a préconisé les premières restrictions en eau.

ÉTAT DE VIGILANCE RENFORCÉ

Conformément à l'arrêté sécheresse du 14 juin 2019, les mesures suivantes ont été décidées :

- Interdiction de 11h à 19h de l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sport et de golf, à l'exception des greens de golf et pistes de courses d'hippodromes.
- Interdiction du prélèvement par pompage ou prise d'eau pour le remplissage des plans d'eau de loisirs.
- Interdiction du remplissage des piscines privées, sauf constructions en cours.
- Interdiction du lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou une obligation technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité, sous réserve d'une utilisation rationnelle.

Ces mesures concernent tout type de prélèvement: réseaux d'adduction d'eau publics, forages et puits privés ou en milieu naturel.



En bref

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le SNU s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre avec une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience. Une expérimentation qui devrait, si elle est concluante, se généraliser à tout le territoire.

[Plus d'infos ici](#)



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE/PME

L'initiative *France Num* rassemble, sous une bannière commune, l'ensemble des actions menées par l'État, les régions et leurs partenaires pour accompagner les TPE/PME vers le numérique. *France Num* propose une nouvelle marque pour fédérer les acteurs de l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises, une plateforme en ligne de ressources personnalisées et une nouvelle offre de prêts numériques pour les TPE/PME.

[Plus d'infos ici](#)

Dans l'actualité

DE NOUVEAUX FINANCEMENTS DE L'ÉTAT POUR UN PÔLE DÉDIÉ AUX MÉTIERS D'ART DANS L'AGGLOMÉRATION MOULINOISE

222 communes de France, dont Moulins, Montluçon et Vichy, ont été retenues dans le programme national « Action Cœur de Ville » (voir page 4). Parmi elles, 54 villes sont lauréates officiellement, depuis le 19 mars 2019, pour accueillir un « Cluster ». Moulins et Moulins Communauté constitue l'un des rares territoires retenus dans la région Auvergne Rhône-Alpes avec Le Puy-en-Velay (43), Montbrison (42) et Tarare (69).

De nouveaux financements nationaux seront mobilisés pour ce pôle dédié aux métiers d'art. Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et les partenaires financeurs du programme (Caisse des dépôts, Action Logement et Agence nationale de l'habitat) souhaitent ainsi poursuivre l'accompagnement des collectivités retenues en facilitant l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville.

ARTISANAT DE LUXE, DESIGN, MÉTIERS D'ART

Moulins Communauté a choisi de mettre l'accent sur un Cluster – grappe en français – autour de l'artisanat de luxe, du design et des métiers d'art. Le site choisi est celui de l'ex-cinéma le Colisée, situé sur le cours Anatole-France à Moulins.

Un « Cluster » est un réseau d'entreprises constitué majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrées localement, travaillant sur un même secteur de production et une même filière. Les objectifs du cluster sont de mettre en lumière les professionnels de notre territoire dans ce secteur de l'artisanat de luxe, du design et des métiers d'art, et de créer des synergies avec des acteurs déjà présents comme LVMH à Saint-Pourçain, le Centre national du costume de scène et de la scénographie à Moulins, le lycée Jean-Monnet et l'école du verre à Yzeure ou la Pépinière design de Moulins Communauté par exemple.

ZOOM SUR...

LE CAMPUS DESIGN, MATÉRIAUX ET INNOVATION AU LYCÉE JEAN MONNET À YZEURE

Le campus DM&I est l'un des campus des métiers et des qualifications, labellisé en 2015. Il associe établissements de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur) et entreprises autour des métiers du design, de l'art et de l'innovation. Le campus développe ses partenariats et ses actions sur la Grande Région.

Les campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable. Cette labellisation est attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'Association des régions de France (ARF), des inspections générales de l'éducation nationale, des directions du ministère chargé de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et du ministère en charge de l'Économie.

En savoir plus sur les campus métiers et qualifications, [cliquez ici](#)

Dans l'actualité

LES CHÈQUES ÉNERGIE

DISPOSITIF DE L'ÉTAT POUR AIDER LES MÉNAGES MODESTES À RÉGLER LES FACTURES D'ÉNERGIE DE LEUR LOGEMENT, LE CHÈQUE ÉNERGIE A ÉTÉ DÉPLOYÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN 2018.

Comme l'année passée, les chèques énergie ont été envoyés cette année aux ménages bénéficiaires de ce dispositif entre la fin mars et la fin avril. Les montants de 2018 sont augmentés en moyenne de 50€ cette année, et des ajustements ont également été mis en oeuvre. Ils sont utilisables jusqu'au 31 mars 2020.

INFORMER LES BÉNÉFICIAIRES

A l'heure actuelle, environ 78% des bénéficiaires du chèque énergie 2018 en ont fait usage. Il est donc nécessaire d'informer largement les bénéficiaires, afin qu'ils ne perdent pas le bénéfice de ce chèque, utilisable avant mars 2020. Travailleurs sociaux, gestionnaires de résidence sociale, maires des communes... chacun peut relayer à son niveau cette information afin que les bénéficiaires utilisent cette aide.

Le site internet www.chequenergie.gouv.fr est à la disposition de tous : simplifié et amélioré, il propose des vidéos explicatives sur les modalités d'utilisation du chèque.



SIGNAL CONSO : PLATEFORME NUMÉRIQUE DE SIGNALEMENT DES CONSOMMATEURS

Plateforme web pour les consommateurs, SignalConso a été lancée mi-avril 2018, en région Centre Val de Loire, et testée depuis le mois de mars dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette plateforme permet :

- de signaler à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) des manquements de façon simple, intuitive et guidée ;
- de recevoir des conseils sur les démarches à effectuer en parallèle, de manière automatisée et donc plus rapide ;
- pour les professionnels, de prendre connaissance des signalements (actuellement cette fonctionnalité est réalisée par les équipes de SignalConso et sera progressivement automatisée).

Cette plateforme permet ainsi d'obtenir des conseils pratiques immédiats et de signaler en temps réel des pratiques pouvant s'avérer répréhensibles. Lors de cette phase expérimentale, le dispositif a vocation à être développé et enrichi grâce à l'utilisation et aux contributions des différents acteurs. Afin d'assurer le succès de l'expérimentation de ce dispositif simple et convivial, les consommateurs du département de l'Allier sont vivement encouragés à s'approprier ce nouvel outil d'information et de défense de leurs intérêts. [Cliquez ici pour accéder au site](#)

En bref

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, C'EST QUOI ?

Entreprises, artisans, commerçants, industriels, collectivités locales... sont autant de cibles potentielles de la cyber-criminalité comme des vols de données, des piratages informatiques et de faux ordres de virement, avec des conséquences pouvant se révéler très graves. Face à la multiplication des risques, les responsables d'entreprises doivent posséder la connaissance scientifique et technologique leur permettant d'anticiper les menaces et de s'en protéger. Pour les informer sur les enjeux de la sécurité et de l'intelligence économique, la préfecture de l'Allier s'est associée à la chambre de commerce et d'industrie pour l'organisation d'une conférence au mois de mai à Moulins. Une prochaine conférence sera organisée le 16 octobre à 18h à l'IFAG de Montluçon.

OUPS.GOUV.FR

La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance prévoit plusieurs mesures destinées à rénover les relations entre le public et l'administration, notamment la mise en œuvre du droit à l'erreur. Le principe repose sur une hypothèse de bonne foi et atteste de la possibilité pour chacun de se tromper dans ses déclarations à l'administration, sans risquer une sanction dès le premier manquement, chacun pouvant rectifier son erreur lorsque celle-ci est commise de bonne foi et pour la première fois. Le site internet consacré, oups.gouv.fr, est désormais en ligne.

Grands projets



ACTIONS COEUR DE VILLE ET REVITALISATION DES BOURGS : DES OUTILS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES PROJETS DE NOTRE TERRITOIRE

NOS TROIS AGGLOMÉRATIONS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION ACTION COEUR DE VILLE

Le plan « Action cœur de ville » (ACV) a une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur place dans la structuration équilibrée du territoire. Avec plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, l'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les différents partenaires (1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah).

Dans l'Allier le département est partenaire et signataire des convention ACV, signées en octobre 2018. La mise en oeuvre de la convention comprend deux phases tenant compte des états d'avancement différents de chaque ville :

- ❶ L'initialisation doit être conduite avant mars 2020.
- ❷ La signature de l'avenant à la convention initiale et le déploiement des actions constituant le projet se poursuivront jusqu'au terme de la convention, pour une durée allant au moins jusqu'à fin 2022.

5 axes thématiques doivent être traités :

- Axe 1 - Une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

La loi ELAN permet aux collectivités concernées de disposer d'un nouvel outil pour mener à bien leur projet de revitalisation : l'ORT (Opération de revitalisation du territoire). Au sein d'un périmètre d'intervention que la collectivité doit définir, des mesures réglementaires ayant trait au foncier, à l'urbanisme, à l'aménagement commercial et de nature fiscale pourront s'appliquer.

Localement les communautés d'agglomération de Moulins et de Vichy s'appêtent à déposer leur demande de reconnaissance d'ORT dans les prochains jours en vue d'une validation cet été. Les comités de projets de fin mai 2019 ont permis d'examiner ces candidatures dans chacune des villes.

Un tel comité est programmé à Montluçon le 24 juin prochain.

LA DÉMARCHE ORT POURRA AUSSI INTÉRESSER DES PÔLES RURAUX S'ENGAGEANT DANS UNE DÉMARCHE IMPORTANTE DE REVITALISATION.

Cette redynamisation des bourgs est aussi un objectif partagé entre l'Etat et le département. Passant d'une logique de traitement des espaces publics à une expérimentation de reconquête des centres-bourgs et des centres-villes, le conseil départemental a lancé en 2018 un programme de soutien aux opérations de reconquête des centralités.

Cet enjeu majeur d'aménagement et d'attractivité de l'Allier figure aussi dans les priorités du volet territorial du Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. L'Etat accompagne à ce titre les démarches engagées en différents points du territoire.

Le conseil départemental a validé à sa dernière session son dispositif opérationnel d'intervention. L'Etat a fait évoluer avec l'accord de la commission d'élus compétente les modalités d'intervention de la dotation d'équipement des territoires (DETR) dès 2018. Les outils sont donc en place pour pouvoir s'engager dans de tels programmes. La coordination entre partenaires de l'Etat et du département

est assurée dans le cadre de la mission inter-services de l'aménagement (MISA).

En 2019, les phases d'études techniques s'engagent dans plusieurs sites, et les premiers chantiers s'appêtent à être engagés. La réalisation opérationnelle de la plupart de ces 20 programmes de revitalisation sera un axe majeur du prochain mandat municipal et devrait fortement mobiliser les services de l'Etat et du département de manière coordonnée pour leur venir en appui pendant les prochaines années.

La dotation 2017 pour les 5 contrats de ruralité de l'Allier représente une enveloppe départementale de 2 611 000 € :

- 94 projets ont été subventionnés au titre de différentes subventions d'Etat dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant d'opération atteignant 29 253 891,18 €
- 37 projets subventionnés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ruralité (DSIL), soit un montant total de subventions DSIL ruralité de 2 328 027 €

Portrait

YVES BOSSUYT, DIRECTEUR DE CABINET DE LA PRÉFÈTE, A PRIS SES FONCTIONS À MOULINS LE LUNDI 17 JUIN

IL SUCCÈDE À MICHAEL MATHAUX, NOMMÉ COMME SOUS-PRÉFET DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (EN SAVOIE), APRÈS PRÈS DE DEUX ANS PASSÉS DANS LE BOURBONNAIS.

Yves Bossuyt quitte donc ses fonctions de directeur des sécurités à la préfecture du Bas-Rhin pour intégrer la préfecture de l'Allier. Il était auparavant directeur du service interministériel de protection et de défense civile, et a également exercé pendant 4 ans au poste de secrétaire général de l'agence régionale de santé d'Alsace.

Son parcours dans la fonction publique d'État a débuté en 2010, mais il était auparavant au service de la communauté urbaine de Strasbourg : responsable du département systèmes d'information de la direction des ressources humaines, chef de projet pour le renouvellement du logiciel de paye et gestion de carrière, responsable du contrôle de gestion.

Avant d'intégrer la fonction publique territoriale, M. Bossuyt a travaillé au sein du ministère de la défense jusqu'en 2000.



Appel à projets

ELISABETH BORNE, MINISTRE CHARGÉE DES TRANSPORTS, A ANNONCÉ FIN AVRIL LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET "EXPÉRIMENTATION DU VÉHICULE ROUTIER AUTONOME (EVRA), MENÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR.

DEUX CONSORTIUMS ONT ÉTÉ RETENUS PAR L'ÉTAT, REPRÉSENTANT 16 EXPÉRIMENTATIONS POUR UN MONTANT D'AIDE TOTAL D'ENVIRON 42 MILLIONS D'EUROS. PARMIS CES 16 TERRITOIRES, LA VILLE DE VICHY A ÉTÉ CHOISIE SUITE À LA SUITE D'UN APPEL À PROJET.

L'expérimentation est au cœur de la stratégie nationale de développement des véhicules autonomes présentée par le Gouvernement en mai 2018. Elle doit permettre à la fois de développer les usages et la connaissance de ces systèmes par les citoyens et les acteurs des territoires, et de construire le futur cadre de réglementation, notamment en termes de validation de la sécurité.

Elles permettront notamment de développer des services de navettes autonomes en milieu rural et péri-

urbain, afin d'apporter des alternatives à la voiture individuelle ou d'améliorer les déplacements domicile-travail. Pour Vichy, le projet sera piloté par Transdev. Le principe : le long d'une voie fermée à la circulation des motorisés, la navette EasyMile circulera en mixité avec modes doux et piétons. Cette expérimentation se présente comme une nouvelle ligne du réseau urbain existant. Elle comprendra trois arrêts, dont un arrêt commun avec d'autres lignes de bus. [En savoir plus](#)



Sur le terrain

PASCAL MAILHOS, PRÉFET DE RÉGION, EN VISITE DANS NOTRE DÉPARTEMENT LE 3 MAI DERNIER. AU PROGRAMME : CULTURE, PATRIMOINE, AGRICULTURE ET GRANDS PROJETS !

Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes était en visite dans notre département vendredi 3 mai. Pour débiter la journée, il a participé à une réunion avec les représentants des services de l'État dans le département pour évoquer les principaux dossiers de l'Allier.

Il a également découvert le triptyque, peint par le maître de Moulins, et précieusement conservé dans la sacristie de la cathédrale Notre-Dame de Moulins.

Toujours côté culture et patrimoine, le préfet de région s'est rendu au centre national du costume de scène, musée national conservant et exposant des costumes de l'Opéra de Paris, de la Comédie française et de la bibliothèque

nationale de France. Au programme : visite de l'exposition permanente Rudolf Noureev, présentation des projets d'extension du musée, visite des réserves, des ateliers, des espaces administratifs...

La visite de Pascal Mailhos s'est poursuivie par une rencontre avec Jean-Marc Chamignon, éleveur de bovins à Neure, accompagné par des représentants de la chambre d'agriculture.

Pour clôturer sa visite dans l'Allier, le préfet de région a été reçu à l'Opéra de Vichy pour une présentation des projets de la ville, notamment sa candidature au patrimoine mondial de l'Unesco.



ZOOM SUR...

LA CANDIDATURE DE VICHY AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

11 grandes villes d'eaux d'Europe, dont Vichy, se sont réunies pour déposer leur candidature au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine des villes d'eaux qui se sont développées en Europe autour : des sources minérales naturelles ; de la culture thermale européenne, qui a traversé les siècles ; d'un développement urbain original et prestigieux autour d'équipements luxueux, reliés par des parcs pittoresques ; des lieux réunissant les grands de ce monde qui ont contribué à modeler les mentalités et les idées européennes du XIX^e au début du XX^e siècle.



Pour soutenir la candidature de Vichy au patrimoine mondial de l'Unesco [cliquez ici](#)

En bref

PLANIFIONS NOS TERRITOIRES ENSEMBLE

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités a lancé début avril 2019 la plateforme participative en ligne "Planifions ensemble" afin de rendre le projet d'aménagement du territoire plus lisible et plus en adéquation avec les attentes de ses habitants.

Le fruit de cette consultation servira à la rédaction de trois ordonnances de simplification, issues de la loi Elan (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), adoptée en novembre dernier. Un site internet planifions-ensemble.fr recueille les propositions du grand public sur les évolutions souhaitables en matière de planification territoriale.

Dernière minute

DÉSIGNATION DU CONCESSIONNAIRE POUR LA MISE EN 2X2 VOIES DE LA RCEA

LE GOUVERNEMENT EST ENGAGÉ AVEC DÉTERMINATION POUR LA SÉCURISATION DE LA ROUTE CENTRE-EUROPE ATLANTIQUE (RCEA), QUI CONSTITUE UNE PRIORITÉ DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS.

En 2013, l'État a décidé de la réalisation des aménagements nécessaires sur cet axe, dans l'Allier, par la voie d'une mise en concession. La procédure d'attribution du contrat de concession a été lancée en avril 2017, à la suite de la déclaration d'utilité publique du projet publiée le même mois. Cinq groupements avaient été autorisés à remettre des offres pour ce projet. Après analyse, il avait été demandé la remise d'offres améliorées par les deux meilleurs groupements candidats de ce premier tour.

Ces derniers ont remis leurs offres améliorées le 7 mars dernier. L'analyse de ces dernières est aujourd'hui achevée. Sur cette base, la Ministre chargée des Transports a désigné le groupement composé des sociétés Eiffage SA et APRR, dont Eiffage SA est le mandataire, comme « concessionnaire pressenti unique ». Par cette décision, l'État entre en négociation avec lui en vue de finaliser le projet de contrat de concession dans les meilleurs délais. Ce projet de contrat devra ensuite être soumis à l'avis de l'autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) et du Conseil d'État au 2^e semestre 2019 avant que l'État ne prenne sa décision quant à sa signature.

L'État autorise le concessionnaire pressenti unique à utiliser

le temps de l'instruction du projet de contrat par l'ARAFER et le Conseil d'État pour anticiper, s'il le souhaite et dans le respect de la réglementation applicable, la concertation et certaines procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet, et ce à ses risques et périls.

"Je sais l'importance que représente la RCEA pour les habitants des territoires qu'elle traverse, et qui attendent depuis trop longtemps sa mise à niveau. C'est pourquoi nous avons décidé d'inscrire la sécurisation de cet axe parmi les priorités du Gouvernement dans le projet de loi d'orientation des mobilités en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Avec la désignation du concessionnaire pressenti unique pour l'Allier, nous ouvrons une nouvelle page, qui permettra de réaliser les travaux dans les meilleurs délais, et que nous disposions d'une infrastructure enfin au niveau attendu", a indiqué la ministre.



MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

UNE REVUE DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT EST MENÉE DEPUIS L'ÉTÉ DERNIER PAR LES PRÉFETS DE RÉGION. CETTE REVUE DES MISSIONS A POUR BUT D'APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX ATTENTES DES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

À la suite des concertations menées dans les ministères et sur le terrain, les contributions reçues ont été analysées et ont donné lieu à une série de réunions interministérielles ces derniers mois.

Sur ces bases, enrichies des propositions issues du Grand débat national, la circulaire du premier ministre du 12 juin 2019 précise les décisions prises et les objectifs poursuivis :

- Désenchevêtrer les compétences de l'État, avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les acteurs hors de la sphère publique (ce mouvement devra se poursuivre et un travail en ce sens sera engagé dès le mois de juin avec les collectivités territoriales, conformément aux engagements du Président de la République) ;

- Réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement ;
- Gagner en efficacité en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations interdépartementales ;
- Rassembler l'Etat déconcentré autour du préfet, garant de la cohérence de l'action de l'Etat au profit des territoires.

[Cliquez ici pour consulter la circulaire](#)



8 mars 2019

JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES



Liberté
Égalité
Fraternité

#8 mars
#JourneeDesFemmes

DANS LE DERNIER NUMÉRO...

Dans la *Lettre de l'État* du mois de mars, nous annonçons la journée internationale des droits des femmes. À cette occasion, une soixantaine de femmes ont été invitées en préfecture pour travailler autour de différentes thématiques sous forme de tables rondes : éducation, emploi, formation ; ruralité ; violences sexistes et sexuelles ; sport, culture et loisirs ; engagement citoyen ; santé, social, solidarité.

Ces "Paroles de Bourbonnaises" ont permis de dégager des constats, des idées, des pistes de réflexion pour faire avancer le débat autour des droits des femmes. Pour accéder à la synthèse de ces échanges, rendez-vous sur notre site internet www.allier.gouv.fr.

#contrelscambriolages

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

COMMENT ÇA MARCHE ?



Télécharger et remplir le formulaire
sur www.interieur.gouv.fr :
rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Se rendre dans un commissariat ou
une brigade de gendarmerie pour s'inscrire
(jusqu'à 48h avant le départ)



Dans le cadre de leurs missions
quotidiennes, les forces de l'ordre
surveillent le domicile

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un service de sécurisation mis en œuvre
par la police et la gendarmerie
au bénéfice de ceux qui s'absentent
pour une certaine durée

VU SUR LE WEB



Tweet épinglé

Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône @pref... · 16 h

La #France, seconde nation la plus attractive pour les investissements étrangers en Europe. L' #Attractivite, c'est dans nos territoires !
#ChooseFrance 🇫🇷

Auvergne-Rhône-Alpes

2^e région d'accueil des projets d'investissement étrangers en France

154 projets décidés en 2017, permettant la création ou la sauvegarde de 4 373 emplois

Choose France

@Prefet03

Les services de l'État dans l'Allier

www.allier.gouv.fr/

Infos
Actus
Services
Démarches

Twitter

Facebook

Rejoignez-nous !